



Je suis **technicien maintenance en automobile** Je souhaite devenir **expert en automobile**

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'expert en automobile pour lesquelles des compétences sont transférables depuis le métier de technicien maintenance en automobile.

Activités de l' expert en automobile	Degré de transférabilité depuis technicien maintenance en automobile
Expertise technique	😊
Expertise juridique	❌
Activités de conciliation/médiation ou conseil	❌

😊 Fort

❌ Non transférable

AUTRES APPELLATIONS

- Technicien d'atelier automobile
- Technicien réparation automobile

! Information !

L'exercice du métier d'expert en automobile exige l'obtention du diplôme d'État d'expert en automobile (DEA) délivré par le ministère de l'Éducation nationale (Art. L326-1 Code de la route).

Il est possible de devenir expert en automobile sous certaines conditions :

- posséder un des diplômes de la liste de l'annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2012 portant définition du diplôme d'expert automobile (BTS AVA, BTS EVM, BTS MCI, BTS Agroéquipement, BTS Machinisme agricole, BTS Maintenance après-vente des engins de travaux publics et de manutention, BTS militaires équivalents au BTS AVA, DUT Génie mécanique option automobile [dispensé à Orléans uniquement], Diplôme d'Ingénieur de l'ISAT [Nevers]) ;
- justifier d'une année de pratique professionnelle (bulletins de paie à l'appui portant mention « carrossier » ou « mécanicien ») dans la réparation automobile. ou d'un post BTS proposé par certains lycées ;
- être recruté par une entreprise d'expertise en automobile avec le statut d'« Expert en formation » (anciennement intitulé « expert-stagiaire ») pendant une période deux ans au cours de laquelle suivra une formation ;
- passer les épreuves du DEA (Diplôme d'Expert en Automobile).

🌐 ALLER PLUS LOIN

- OMPL, fiche métier
- <https://ane.fr>
- www.francecompetences.fr
- www.onisep.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.